

InsTempsFestifs 2004 - Subvention au Cirque Plume - Convention

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Dans le cadre des Instempsfestifs 2004, la Ville de Besançon a souhaité que le Cirque Plume puisse présenter sa dernière création Plic Ploc.

Cette création a été intégrée pleinement à la programmation et à la communication des Instempsfestifs 2004 et a remporté un vif succès, avec plus de 15 000 spectateurs.

Les conditions économiques de ces représentations conjuguant charges de structure et charges de diffusion du spectacle, et la volonté de la Ville de Besançon et du Cirque Plume de préserver des tarifs de billetterie modérés ont conduit à envisager un déficit d'exploitation pour le Cirque Plume de l'ordre de 75 000 €, la seule billetterie ne pouvant couvrir l'ensemble des coûts.

A titre de participation, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 60 000 € au Cirque Plume et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

En cas d'accord, la dépense d'un montant de 60 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits sur l'imputation 65.023.6574.3404 de la Direction de la Communication (CS 300) abondée par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.023.6042.3404 CS 300.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

«M. LE MAIRE : C'est une convention qui a permis de faire en sorte que 15 000 Bisontines et Bisontins puissent accéder à ce spectacle magnifique dans de bonnes conditions.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : On connaît tous le Cirque Plume et même bien en dehors de Besançon. Je vois que la Ville participe quand même de façon substantielle et je me demandais si d'autres collectivités s'intéressaient au Cirque Plume, parce que sa notoriété est plus que régionale...

M. LE MAIRE : Il y a eu, tout le monde le sait, par le passé quelques incompréhensions entre la Ville et le Cirque Plume. Maintenant des liens très étroits se tissent entre la Ville et cette structure. On envisage un certain nombre de projets avec eux dans les années à venir. Je sais qu'ils sont subventionnés par l'État mais je ne crois pas qu'il y ait d'autres collectivités.

M. Michel ROIGNOT : Je ne le pense pas.

M. LE MAIRE : Il fut un temps, le Conseil Général finançait.

M. Michel ROIGNOT : La Ville aide le Cirque Plume mais je crois que l'essentiel de leur budget provient du Ministère de la Culture, ce n'est même pas l'État en région, c'est l'État au niveau central à Paris, la DMDTS.

M. LE MAIRE : Cela dit, ils s'organisent très bien. Où je suis d'accord avec Catherine COMTE-DELEUZE, c'est qu'ils font beaucoup, lorsqu'ils vont jouer à Manhattan par exemple, en Pologne, en Chine, c'est une merveilleuse tribune pour la Ville de Besançon. Et en plus, ce qui ne gêne rien, ce sont des gens particulièrement sympathiques qui sont surtout plein de talent. Et le spectacle Plic Ploc cette année était d'une poésie rare, c'était vraiment quelque chose de très bien. Cela change des spectacles américains qu'on peut voir à longueur de soirée sur nos écrans de télévision. Il n'y a personne de la télévision dans la salle ? C'est vrai qu'ils ne sont pas souvent là, on ne prend donc pas de grands risques. Il n'y a que Didier GENDRAUD mais il ne le répétera pas, c'est la météo, lui -mais c'était une boutade- !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 décembre 2004.